

COMMUNE DE SAINT MARTIN D'HEUILLE
SEANCE du 1^{er} juillet 2014

Convocation : 23 juin 2014

Etaient présents : Mesdames et Messieurs PASQUET Rémy, ROBLIN Bernadette, MAGNIEN Christophe, GAUDET Karen, BERLIN Jacqueline, BERTHON Emmanuel, BONDOUX Pascal, COURTOIS Gilbert, GOUNOT Thierry, LECROT Evelyne, MORLET Séverine, PIERRE Martine, VINCENT Elodie, DRAGNE Raymonde

Etaient absents : GUYOT Gérard (excusé)

Madame Elodie VINCENT a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente.

Le premier juillet deux mil quatorze, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur Rémy PASQUET, Maire.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 avril 2014
- 2/ Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs : proposition de liste (6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants)
- 3/Budgets 2014 (général, assainissement, photovoltaïque) : décisions modificatives
- 4/ Autorisations d'absences pour le personnel, article 59 de la loi 84-53 du 26/01/1984
- 5/ Création d'une aire permanente pour le dépôt temporaire de déchets verts avant broyage
- 6/ Aire permanente pour le dépôt temporaire de déchets verts : consultation pour désignation d'un maître d'ouvrage
- 7/ Sécurité : délimitation de la zone agglomérée du bourg et panneau de dénomination du bourg
- 8/ Urbanisme : loi ALUR du 27/03/2014
- 9/ Achat brûleur thermique : décision
- 10/ Gros Chêne : réfection portes
- 11/ Local foot : réfection portes
- 12/ Motion de l'AMF
- 13/ Questions diverses

□□1 - Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

Aucune observation n'étant soulevée, le compte rendu de la séance du 24 avril 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents.

□□2 - Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs : proposition de liste (6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la liste de propositions des commissaires titulaires et suppléants pour le renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs.

Proposition de 7 membres titulaires :

- CHEVOCHET Hubert
- CASIMIR Bernard
- BERNARD Claude
- ROCHER Françoise
- DURAT Guy
- LOBRIAUT Christian
- ROBLIN Jean-Pierre

Proposition de 6 membres suppléants :

- ARNOUX Jean-Claude
- GAULIER Roger-Michel
- VINCENT Bernard
- GAUZE Sébastien
- BENTEJAC Camille
- GENTIL Ruth

Monsieur le Maire précise que le membre non retenu en tant que titulaire sera d'office sur la liste des suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions et autorise le Maire à envoyer la liste à la Direction Générale des Finances Publiques.

Délibération n° 2014-38

□□3- Budgets 2014 (général, assainissement, photovoltaïque) : décisions modificatives

Budget général

M. le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité d'effectuer des corrections budgétaires :

- équilibrer les opérations d'ordre 042 en DF et 040 en RI
- reprendre le résultat de la section investissement

- ouvrir les crédits à l'opération 200 (extension des réseaux Champ du Crot).

Il convient donc de faire les virements de crédits suivants :

Augmentation du compte 001 (RI)	+ 25 537.00
Augmentation du compte 28041412 (040) (RI)	+ 6 964.00
Augmentation du compte 6231 (011) (DF)	+ 21 501.00
Augmentation du compte 2135 (21) (DI)	+ 11 000.00
TOTAL	+ 65 002.00

Diminution du compte 023 (DF)	- 21 501.00
Diminution du compte 021 (RI)	- 21 501.00
TOTAL	- 43 002.00

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits sur le budget 2014.

Délibération n° 2014-39

Budget assainissement

M. le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité d'effectuer des corrections budgétaires :

- équilibrer les opérations d'ordre 042 en DF et 040 en RI
- reprendre le résultat de la section investissement
- affectation du résultat au 1068

Il convient donc de faire les virements de crédits suivants :

Augmentation du compte 1641 (16) (DI)	+ 3 744.77
Augmentation du compte 001 (DI)	+ 6 245.27
Augmentation du compte 758 (75) (RF)	+ 7 296.52
Augmentation du compte 1068 (10) (RI)	+ 7296.52
Augmentation du compte 28156 (040) (RI)	+ 17 044.00
TOTAL	+ 41 627.08

Diminution du compte 001 (RI)	- 14 350.48
Diminution du compte 002 (RF)	- 7 296.52
TOTAL	- 21 647.00

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits sur le budget 2014.

Délibération n° 2014-40

Budget photovoltaïque

M. le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité d'effectuer des corrections budgétaires :

- équilibrer les comptes 023 (DF) et 021 (RI)
- affectation du résultat au 1068

Il convient donc de faire les virements de crédits suivants :

Augmentation du compte 1641 (16) (DI)	+	5 441.16
Augmentation du compte 758 (75) (RF)	+	5 441.16
Augmentation du compte 1068 (10) (RI)	+	5 441.16
Augmentation du compte 604 (011) (DF)	+	0.40
TOTAL		+ 16 323.88

Diminution du compte 002 (RF)	-	5 441.16
Diminution du compte 023 (DF)	-	0.40
TOTAL		- 5 441.56

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits sur le budget 2014.

Délibération n° 2014-41

□□4- Autorisations d'absences pour le personnel, article 59 de la loi 84-53 du 26/01/1984

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'octroi d'autorisations d'absence à l'occasion de certains événements familiaux est prévu par l'article 59 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. En l'absence de décret d'application, c'est l'organe délibérant de chaque collectivité qui est compétent pour fixer par délibération la nature, les conditions d'attribution et la durée de ces autorisations.

Il est précisé

- que l'octroi des autorisations d'absences est lié à une nécessité de s'absenter du service : ainsi un agent absent pour congés annuels, RTT, maladie... au moment de l'évènement, ne peut y prétendre
 - elles ne sont pas récupérables
 - elles sont accordées en fonction des nécessités de service
 - la durée de l'évènement est incluse dans le temps d'absence même si celui-ci survient au cours de jours non travaillés (cas des agents à temps non complet)
 - les journées accordées doivent être prises de manière consécutive
 - l'octroi d'un délai de route éventuel est laissé à l'appréciation du Maire
 - l'agent doit fournir la preuve matérielle de l'évènement (acte de décès, certificat médical...)

I. Autorisations d'absence liées à des événements familiaux

A. Rappel des autorisations réglementaires

Type d'autorisation	Durée	Référence
Naissance (Père) Adoption (Père/Mère)	3 jours	Loi n° 46/1085 du 18 mai 1946 Circulaire ministérielle du 21 mars 1996
Garde d'enfant -Enfants âgés de 16 ans au plus, aucune limite pour enfants handicapés -Autorisation accordée par année civile quel que soit le nombre d'enfants	Durée des obligations de service + 1 jour. Le nombre de jour est doublé si l'agent assume seul la charge de l'enfant ou si le conjoint est à la recherche d'un emploi ou ne bénéficie de par son emploi d'aucune autorisation d'absence.	Circulaire ministérielle du 20 juillet 1982

B. Autorisations spéciales d'absence

Type d'autorisation	Lien de parenté	Nombre de jours ouvrables
Mariage	Agent	5
Pacs	Enfants	3
	Frères / Soeurs	1
Décès	Conjoint (ou partenaire lié par un Pacs)	5
	Parents	3
	Enfants	5
	Autres parents (frères, sœurs, grands-parents, beaux-parents, petits-enfants)	1
Hospitalisation, maladie très grave, accident	Conjoint (ou partenaire lié par un Pacs)	5
	Enfants	2
	Parents	1

II. Autorisations d'absence liées à des événements de la vie courante

Objet	Durée	Référence
Rentrée scolaire	Autorisation de commencer une heure après la rentrée des classes. Facilité accordée jusqu'à l'admission de 6 ^{ème} , sous réserve de nécessité de service	Circulaire FP/4 n° 1748 du 20 août 1990
Concours et examens en rapport avec l'administration locale	Le(s) jour(s) des épreuves	Loi n° 84-594 du 12 juillet 1984. Décret n°85-1076 du 9 octobre 1985

Don du sang	½ journée maximum 2 fois par an La durée du don en fonction des circonstances locales (délai de route notamment)	Art. D 1221-2 du Code de la Santé Publique Question écrite Sénat 2 juillet 2009
Déménagement du fonctionnaire en cas de mutation à l'extérieur du département	1 jour ouvrable	Autorisation susceptible d'être accordée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces modalités et charge le Maire de leur exécution.

Délibération n° 2014-42

□□5- Création d'une aire permanente pour le dépôt temporaire de déchets verts, avant broyage

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'actuellement les solutions apportées tant par le SYCTEVOM que par la Commune sont incomplètes pour les déchets verts.

Monsieur le Maire propose de créer au lieudit les Quatre Pavillons sur le terrain cadastré A 0150 appartenant à la commune, une aire permanente pour le dépôt des déchets verts avant broyage.

Seraient accueillis les déchets résultant du taillage des haies et des arbres (petits branchages).

L'étude d'implantation sera menée en liaison avec le SYCTEVOM et/ou en cas de besoin avec un prestataire de service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition et charge le Maire des démarches nécessaires à l'aboutissement du projet.

Délibération n° 2014-43

06- Aire permanente pour le dépôt temporaire de déchets verts : consultation pour désignation d'un maître d'ouvrage

N'ayant pas tous les éléments pour délibéré sur ce point, le conseil, à l'unanimité décide de le reporter à la prochaine séance.

07- Sécurité : délimitation de la zone agglomérée du bourg et panneau de dénomination du bourg

Monsieur le Maire propose deux solutions au conseil municipal :

Solution 1 : déplacer le panneau d'entrée d'agglomération au niveau du virage de la rue des Crapauds

Solution 2 : déplacer le panneau d'entrée d'agglomération au niveau de l'entreprise VANNIER

Monsieur le Maire fait procéder au vote à main levée. Les résultats sont les suivants :

Solution 1 : 7 voix

Solution 2 : 7 voix

Les deux solutions ayant obtenues le même nombre de voix, le conseil municipal décide d'interroger les riverains sur ce point.

08- Urbanisme : loi ALUR du 27/03/2014

Les membres du conseil décident de remettre ce point à la prochaine séance.

09- Achat brûleur thermique : décision

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu trois devis. Il propose de déposer un dossier de demande d'aide sur la plus grosse dépense.

Le conseil municipal propose que le choix du modèle de brûleur thermique soit pris en commission travaux.

10- Gros Chêne : réfection portes

Monsieur le Maire explique qu'il est en attente des derniers devis. Il propose d'en discuter en commission travaux.

11- Local foot : réfection portes

Monsieur le Maire propose d'en discuter en commission travaux.

□□12- Motion de l'AMF

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Après lecture, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la motion de l'AMF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette motion à l'unanimité.

Délibération n° 2014-44

□□13- Questions diverses

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à vingt et une heure quinze.

Table des délibérations

2014-38 : Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs : proposition de liste (6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants)

2014-39 : Budget général : décision modificative

2014-40 : Budget assainissement : décision modificative

2014-41 : Budget photovoltaïque : décision modificative

2014-42 : Autorisations d'absences pour le personnel, article 59 de la loi 84-53 du 26/01/1984

2014-43 : Création d'une aire permanente pour le dépôt temporaire des déchets verts, avant broyage

2014-44 : Motion de l'AMF

**Fait et délibéré les jours, mois, an que dessus,
Ont signé avec Nous les membres présents**

NOM Prénoms	Signature	Pouvoir à
BERLIN Jacqueline		
BERTHON Emmanuel		
BONDOUX Pascal		
COURTOIS Gilbert		
DRAGNE Raymonde		
GAUDET Karen		
GOUNOT Thierry		
GUYOT Gérard		
LECROT Evelyne		
MAGNIEN Christophe		
MORLET Séverine		
PASQUET Rémy		
PIERRE Martine		
ROBLIN Bernadette		
VINCENT Elodie		